



**Billard français**  
**Compétitions individuelles**  
**ADULTES**

**Ligue de billard des Pays de la Loire**

Partie Libre - Bande - Cadre - 3 Bandes - 5 Quilles



# Sommaire

<b>Préambule</b>	<b>Page 3</b>
<b>Article 1 : Gestionnaires sportifs des compétitions</b>	<b>Page 4</b>
<b>Article 2 : Code Sportif Carambole</b>	<b>Page 5</b>
<b>Article 3 : Calendrier</b>	<b>Page 6</b>
<b>Article 4 : Inscriptions des joueurs en compétition</b>	<b>Page 6</b>
<b>Article 5 : Organisation générale des compétitions</b>	<b>Page 6</b>
<b>Article 6 : Organisation générale des matchs</b>	<b>Page 7</b>
<b>Article 7 : Classement des compétitions</b>	<b>Page 7</b>
<b>Article 8 : Règles d'arbitrages</b>	<b>Page 8</b>
<b>Article 9 : Qualifications pour les finales</b>	<b>Page 8</b>
<b>Article 10 : Incidents</b>	<b>Page 9</b>
<b>Article 11 : Obligations joueurs</b>	<b>Page 10</b>
<b>Article 12 : Champion de Ligue</b>	<b>Page 10</b>
<b>Article 13 : Litiges</b>	<b>Page 10</b>



## Préambule

Les compétitions individuelles de billard français sont ouvertes à tous les licenciés ADULTES de la Ligue des Pays de la Loire. Toutefois, ces compétitions sont également ouvertes aux licencié(e)s jeunes (Moins de 21 ans dénommés U21) qui le souhaitent. Pour participer à une compétition, chaque licencié s'inscrit en début de saison. A la date de son inscription, le joueur est à jour de l'acquittement de sa licence FFBillard et régulièrement enregistré dans la base fédérale de gestion des licences.

Les modes de jeu concernés par le présent règlement sont : La partie libre, la bande, les disciplines du cadre, le 3 Bandes et le 5 quilles.

### SYNTHESE des PRINCIPES

## JOUER PLUS

Finis le carambolage de calendriers + compétitions féminines + 5 Quilles

## PLUS D'EQUITE SPORTIVE

Formule Championnat avec matchs aller/retour

## COHERENCE DANS LA LIGUE

Formules sportives identiques dans les 5 départements

## MOINS DE CONTRAINTES POUR LES JOUEURS

Phases qualifications : Les joueurs décident des dates et horaires de leurs matchs

## MOINS D'ASTREINTES POUR LES CLUBS

Beaucoup moins d'organisation de compétitions le WE : uniquement phases finales

## PLUS D'ANIMATIONS EN PHASE FINALE

½ Finales et Finales : fêtes du billard

## RECONNAISSANCE DES CHAMPIONS

En Assemblée Générale de la Ligue



Le règlement, rédigé de la page 4 à 9, comprend 13 articles numérotés de 1 à 13.

### Article 1 : Gestionnaires sportifs des compétitions

La Ligue de billard des Pays de la Loire, gestionnaire de compétitions via sa Commission Sportive est responsable de l'organisation des compétitions suivantes :

CATEGORIES	DISTANCES	REPRISES MAX	Moyennes
<b>Organisation Ligue</b>			
<b>3 bandes</b>			
Nationale 1	35	50	0.600 à 0.949
Nationale 2	30	50	0.450 à 0.599
Nationale 3	25	50	0.360 à 0.523
Féminines 1	25	50	0.250 à 0.523
Régionale 1	20	50	0.249 à 0.359
<b>bande</b>			
Nationale 1	100	30	2.30 à 4,99
Nationale 3	80	30	1.75 à 2.58
Régionale 1	60	30	1.00 à 1.74
<b>Cadre</b>			
Nationale 1	200	25	10.00 à 19.99
Nationale 2	120	25	5.00 à 9.99
Nationale 3	120	25	3.50 à 6.24
<b>Partie libre</b>			
Nationale 1	300	20	10.00 à 29.99
Nationale 3	200	20	6.00 à 12.49
Régionale 1	150	25	4.00 à 5.99
Régionale 2	100	25	2.30 à 3.99
Dames	150	25	>= 1,20
<b>5 quilles</b>			
Nationale 1		2 sets gagnants de 60	

Ces compétitions déterminent les qualifiés pour les phases finales de Ligue. Les vainqueurs des finales de Ligue sont appelés « Champion de Ligue ».

Au-delà, les Champions de Ligue sont appelés à disputer la coupe des Provinces (catégorie régionale 1 et 2 à la partie libre et catégorie R1 à bande et aux 3 bandes) et les finales de France pour les catégories nationales.

PS : Pas de limitation de reprises pour les ½ Finales et en Finales, excepté pour la catégories Dames où la limitation à 25 reprises est maintenue.



Les Comités Départementaux, gestionnaires de compétitions via leurs Commissions Sportives sont responsables de l'organisation des compétitions suivantes :

CATEGORIES	DISTANCES	REPRISES MAX	Moyennes
<b>Organisation Comités Départementaux</b>			
<b>3 bandes</b>			
Féminines 2	12	50	0.00 à 0,249
Départementale 1	15	50	0.00 à 0,249
<b>bande</b>			
Départementale 1	40	30	0.00 à 0,99
<b>Cadre</b>			
Départementale 1	80	25	0.00 à 3,49
<b>Partie libre</b>			
Féminines 2	30	30	0,00 à 1.19
Départementale 1	70	30	1,20 à 2,29
Départementale 2	50	30	0.00 à 1.19

A la partie libre, les catégories Départementale 1 et Départementale 2 remplacent les anciennes catégories dénommées R3 et R4 ;

A la bande, la catégorie Départementale 1 remplace l'ancienne catégorie R2.

Au Cadre la catégorie Départementale 1 remplace l'ancienne catégorie R1.

Enfin, la Ligue de Billard des Pays de la Loire crée une catégorie « féminines » en départementale : Féminines 2.

PS : Pas de limitation de reprises pour les ½ Finales et en Finales.

Ces compétitions déterminent les qualifiés pour les phases finales des Comités Départementaux. Les vainqueurs des finales départementales sont appelés « Champion Départemental ».

## Article 2 : Code sportif Carambole

L'ensemble des matchs concernés par le présent règlement sont régis par le code sportif carambole en vigueur de la FFBillard. Les manquements ou inobservances du code sportif carambole entraînent la saisine de la Commission de discipline de la Ligue de Billard des Pays de la Loire.



### **Article 3 : Calendrier des compétitions**

Le calendrier sportif de chacune des compétitions est établi par le gestionnaire de la compétition.

Chaque compétition se déroule suivant le principe des matchs aller puis des matchs retour.

Le calendrier d'une compétition indique la date de début de la phase aller et la date de fin de la phase aller, la date de début de la phase retour et la date de fin de la phase retour.

La date et le lieu des ½ Finales et de la Finale du Comité Départemental (le cas échéant) ainsi que la date et le lieu des ½ Finales de Ligue et de la Finale de Ligue sont communiquées au plus tard le 31 décembre de l'année sportive.

Pour les compétitions se terminant, post Finale de Ligue, par une Finale de France, la date et le lieu de la Finale de France seront communiqués à partir du moment où la FFBillard les aura déterminées.

### **Article 4 : Inscription des joueurs en compétition**

Quel que soit le mode de jeu mais aussi quel que soit la catégorie concernée, la période d'inscription est connue de tous au plus tard le 30 juin.

Pour s'inscrire, les joueurs, à jour de leur licence FFBillard, utilisent le menu « inscription » dans la rubrique Carambole du site internet de la Ligue de Billard des Pays de la Loire.

### **Article 5 : Organisation générale des compétitions**

A l'issue de la période d'inscription, après vérifications (licences à jour, catégories....) les gestionnaires établissent, pour chaque compétition, un regroupement géographique des joueurs par zone.

Sauf exceptions, chaque zone comprendra un nombre de joueurs compris entre 6 et 10.

Pour une compétition, dans une zone, la différence entre le nombre de joueurs de la plus petite zone et le nombre de joueurs de la plus grande zone ne peut être supérieure à 2.

Les gestionnaires déterminent également, compétition par compétition, le nombre et le mode de qualification des joueurs appelés à disputer les finales (Comité Départemental, Ligue).

Pour les compétitions regroupant un nombre important de compétiteurs, les gestionnaires peuvent proposer l'organisation d'une ½ finale qualificative pour la finale.

Le Bureau de la Ligue valide les propositions des gestionnaires préalablement au démarrage des compétitions.



## Article 6 : Organisation générale des matchs

Les matchs se jouent sur la distance pleine inscrite au code sportif carambole que ce soit en matchs de zone ou en phases finales. La notion de distances réduites n'est jamais appliquée. Comme indiqué à l'article à l'Article 1, le nombre de reprises est limité sauf lors des phases finales des compétitions (1/2 finales et Finales).

Selon le calendrier défini, chaque joueur d'une zone dispute un match aller (à domicile) et un match retour (chez l'adversaire) contre chacun des autres compétiteurs de sa zone.

Par convention expresse, sur les années paires (saison 2022/2023, saison 2024/2025, saison 2026/2027....) c'est l'ordre alphabétique du nom des joueurs qui détermine qui joue à domicile au match aller, sur les années impaires (saison 2021/2022, saison 2023/2024, saison 2025/2026....) c'est l'ordre alphabétique inverse du nom des joueurs qui détermine qui joue à domicile au match aller.

Dans l'hypothèse où plusieurs joueurs d'un même club se retrouvent dans une même zone, obligation est faite d'avoir disputé tous les matchs aller (phase « aller ») entre joueurs du même club, **au plus tard dans les trois semaines qui suivent le début de la phase aller de la compétition**, avant de pouvoir disputer une rencontre contre un autre adversaire de la zone. Obligation est faite d'avoir disputé tous les matchs retour (phase « retour ») entre joueurs du même club, **au plus tard dans les trois semaines qui suivent le début de la phase retour de la compétition** avant de pouvoir disputer une rencontre contre un autre adversaire de la zone.

Indépendamment de toutes autres considérations, chaque joueur s'engage, via ce règlement, à disputer l'intégralité des matchs aller au cours de la période définie dans le calendrier pour les matchs aller et l'intégralité des matchs retour dans la période définie par le calendrier pour les matchs retour.

La date et l'heure d'un match sont déterminées d'un commun accord entre les joueurs ; les joueurs en activité professionnelle ont la priorité pour déterminer le jour de la rencontre samedi et dimanche compris. Liberté est accordée aux joueurs de disputer leurs matchs dans un club tiers dès lors qu'il s'agit d'un club affilié à la FFBillard ; Liberté est également donnée d'organiser plusieurs matchs d'affilé dans un même club.

Si un joueur recevant, ou son club, souhaite regrouper sur une même journée plusieurs matchs et ont pour cela besoin de conseils, il pourra s'adresser au responsable sportif de son comité départemental.

Un match gagné rapporte 3 points. Un match nul rapporte 2 points. Un match perdu rapporte un point.

Les résultats des matchs sont saisis sous la responsabilité du joueur recevant, autant que faire se peut à la fin de la partie ou au plus tard sous 48h sur le logiciel fédéral de gestion sportive.

## Article 7 : Classements des compétitions

Les gestionnaires s'assurent de la bonne saisie des résultats des matchs joués au cours de la compétition. Ils s'assurent notamment de la pertinence du classement de la zone, mis à jour au fur et à mesure du déroulement et de la saisie des résultats des matchs.

A la fin de la compétition, le classement des joueurs s'effectue dans l'ordre décroissant du total des points obtenus. En cas d'égalité des points, les joueurs sont d'abord départagés par leur moyenne générale, puis leur moyenne particulière et enfin par leur meilleure série.



## **Article 8 : Règles d'arbitrages**

Les règles d'arbitrage sont celles du code d'arbitrage en vigueur.

La priorité est donnée à l'autoarbitrage intégral.

Le joueur recevant est en charge d'en définir les modalités. Il est recommandé l'autoarbitrage suivant :

- Le joueur qui ne joue pas compte à voix haute les points de son adversaire en action de jeu,
- Une feuille de match est remplie : chaque joueur inscrivant les points de son adversaire avant de jouer lui-même. Cette feuille de match doit être signée par les deux joueurs à la fin de la rencontre et gardée jusqu'à la fin de la saison en cas de litige ou contestation. Rien n'interdit, si telle est la volonté des deux joueurs, de n'utiliser que le compteur mural pour suivre le déroulement du match.

Il est également possible que le joueur recevant désigne un arbitre, obligatoirement licencié à la FFBillard, pour arbitrer une rencontre. Dans cette situation, l'arbitre ainsi désigné dispose de l'ensemble des droits et obligations décrites dans le code de l'arbitrage en vigueur.

De la même manière, le joueur recevant peut également désigner un marqueur pour remplir la feuille de suivi du match, voir même pour annoncer les points faits.

## **Article 9 : Qualifications pour les ½ Finales et Finales – Organisations des ½ Finales et Finales**

Rappel : avant le 31 décembre de l'année sportive en cours, les gestionnaires de compétitions informent sur les modalités des phases finales de chaque compétition : dates, lieux, nombre de qualifiés, organisation ou non d'une ½ Finale avant la Finale.

Arbitrage : La Commission Arbitrage de la Ligue, en partenariat avec les commissions départementales d'arbitrage, désigne les arbitres diplômés ou en cours de formation, de l'ensemble des matchs des ½ Finales et Finales.

Direction de jeu : Elle est assurée par un représentant du club recevant une ½ Finale ou une Finale.

Les ½ Finales et Finales de Ligue se jouent en poule de 4.

Les ½ Finales comprennent soit 2 soit 4 poules de 4. L'organisation générale de ces ½ Finales privilégie la qualification des 1ers de poule tout en laissant possible la qualification des meilleurs seconds.

Les Finales se jouent en 1 poule de 4.



## **Quelques exemples de modes de qualifications et d'organisations sportives, zones, ½ Finales ou Finale :**

\*\*\*\*\*

Si 2 zones, les qualifiés en ½ Finales ou Finale peuvent être les 2 premiers de chaque zone ou bien les 4 premiers de chaque zone.

Si 3 zones : les qualifiés en ½ Finales et Finale peuvent être les premiers de chaque zone et le meilleur second ou bien les deux premiers de chaque zone et les deux meilleurs troisièmes.

Si 7 zones : les qualifiés en ½ Finales peuvent être les premiers de chaque zone et le meilleur second ou bien encore les 2 premiers de chaque zone et les 2 meilleurs troisièmes.

Si 10 zones : les qualifiés en ½ Finales ou Finale peuvent être les dix premiers de chaque zone et les deux meilleurs seconds ou bien encore les dix premiers de chaque zone et les 6 meilleurs seconds.

Si 12 zones : les qualifiés en ½ Finales peuvent être les 12 premiers de chaque zone et les 4 meilleurs seconds.

\*\*\*\*\*

Si ½ Finales avec 2 poules de 4 : Qualifiés pour la Finale : les 2 premiers de chaque poule.

Si ½ Finales avec 4 poules de 4 : Qualifiés pour la Finale : les 4 premiers de chaque poule.

\*\*\*\*\*

Finales avec 1 poule de 4 : Tous les joueurs se rencontrent suivant formule des poules de 4 du Code sportif carambole en vigueur.

## **Article 10 : Incidents**

Incidents survenant aux cours des matchs – Incidents survenant entre joueurs préalablement à une rencontre

Les incidents doivent être transmis immédiatement, par écrit, au gestionnaire de la compétition. Le gestionnaire de compétition doit transmettre copie de l'incident avec son avis à la Présidence de la Ligue et copie à la présidence du Comité Départemental. Le Président de la Ligue dispose seul de la faculté de saisine de la Commission de Discipline de la Ligue de Billard des Pays de la Loire.

Le gestionnaire de la compétition a tout pouvoir pour prendre les dispositions nécessaires afin que la compétition puisse se poursuivre dans le respect des principes du présent règlement, du code sportif de la FFBillard en vigueur et en particulier dans le respect de l'équité sportive.



## **Article 11 : Obligations des joueurs**

### Obligations des joueurs :

Sauf cas limitatif de force majeure, un joueur qui s'inscrit dans ces compétitions individuelles officielles s'engage expressément à jouer l'intégralité des matchs de sa zone ainsi que l'intégralité des matchs de la phase finale, dans le cadre du calendrier défini.

Les cas limitatifs de force majeure (accident, maladie) devront être notifiés, par écrit, au gestionnaire de la compétition, par le joueur concerné ou le club du joueur concerné. Ces notifications devront en toutes hypothèses être accompagnées des justificatifs éclairants la situation et notamment des certificats médicaux ou administratifs justifiant la force majeure. Dans l'hypothèse où la force majeure n'autorise plus le joueur concerné à terminer les matchs de sa zone, ce dernier sera exclu du classement et l'intégralité de ses matchs joués sera également retirée du classement de la zone. Evidemment, si la force majeure autorise la reprise de la compétition, le joueur pourra reprendre la compétition en cours.

Hors cas de force majeure, le joueur ne respectant pas les engagements du présent article serait automatiquement sanctionné d'un rappel au règlement notifié par écrit, puis si récidive, le Président de la Ligue saisit automatiquement la Commission de Discipline des faits et recommandera en toutes circonstances, à minima, 1 année de suspension de toutes compétitions.

### Obligations joueurs à domicile :

Le joueur recevant a la responsabilité d'organiser, après contact avec son adversaire, la rencontre qui doit les opposer : lieu, date, heure, disponibilité du billard, disponibilité de la salle.

Il a également la responsabilité de saisie des résultats sur le site fédéral par l'intermédiaire des personnes habilitées de son club.

Il met en évidence le panneau « match de compétition en cours » à l'entrée de la salle. Un panneau type, mis à disposition par la Ligue de Billard des Pays de la Loire est disponible dans tous les clubs affiliés des Pays de la Loire.

Le joueur recevant est seul responsable de la bonne organisation de la rencontre conformément au Code Sportif en vigueur. Il veille notamment à l'accueil de son adversaire, à la présence du matériel nécessaire notamment dans l'aire de jeu et à la convivialité des lieux pendant la rencontre ainsi qu' à l'harmonie générale, avant, pendant et après la rencontre. Conformément au Code Sportif, il s'assure également de l'absence de produits interdits dans la salle.

## **Article 12 : Champion de Ligue**

La Ligue de Billard des Pays de la Loire remettra les diplômes de « Champion de Ligue » lors de son Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

## **Article 13 : Litiges**



Il est rappelé que le Code Sportif Carambole en vigueur ainsi que le code de l'arbitrage en vigueur s'appliquent dans le cadre du présent règlement régissant les compétitions officielles individuelles. Néanmoins, en cas de litige, tous les points non prévus dans le présent règlement seront traités par le Comité Directeur de la Ligue de Billard des Pays de la Loire.

